

Sobriété dans l'amélioration des conditions de vie

- Besoin chronique de logements corrects : indispensable réemploi avec l'amélioration de l'existant, si impossible : remplacement mais sur les mêmes sites
- Immeubles à vocations multiples (exemple : bureaux convertibles en logements, logements sur friches industrielles, pourvu que celles-ci ne puissent pas servir à la réindustrialisation)
- L'injonction de la loi du Grand Paris (+ 70 000 logements / an) résultait d'une surenchère de l'État par rapport aux prévisions de la Région, elle doit être revue à la baisse. Arrêt de l'accroissement de la région parisienne aux dépens des autres régions
- Pas de création de nouvelles « zones à urbaniser » (exemple de danger : les nouvelles gares de la SGP sont vecteurs d'urbanisation et de consommation de terres agricoles (1)),
- OK pour réhabilitation de quartiers existants avec renaturation.
- La limitation des déplacements journaliers nécessite d'intégrer au maximum les bassins de vie (logements) et les bassins d'emploi : moins de fatigue, meilleure qualité de vie, moins de pollution induite par les transports, moindre besoin de moyens de transport lourd, économies financières et énergétiques

(1) Porté à connaissance p 59 : quartiers des gares du Grand Paris Express : « ... vitalisation des 68 quartiers ... » et « intégration dans un projet urbain... »

Sobriété dans la gestion des sols

- ZAB (Zéro Artificialisation Brute) plutôt que ZAN (Zéro Artificialisation Nette)
 - Éviter les compensations en particulier pour les zones humides : souvent camouflage d'une destruction réelle (exemple : l'argent de la SGP pour « réparer » une zone humide « massacrée », en compensation de la destruction d'une autre zone humide)
 - Réemploi des terres et matériaux excavés : bonne orientation, mais attention : des terres de qualité médiocre ne sont pas utilisables en agriculture sans beaucoup de précautions
 - Agriculture locale : aider à son essor pour l'alimentation en circuits courts (2) avec le souci de « reverdissement » des champs (haies par exemple) et de gestion économique de l'eau (non destruction des drains lors de travaux, protection des zones humides plutôt que l'arrosage par exemple), adaptation aux nouvelles conditions climatiques par développement du couvert végétal
- (2) Vers une autosuffisance alimentaire de la région
- Respect des engagements de protection des sols pris dans les programmes de travaux (fréquentes dérives dans l'exécution)
 - Dans de nombreuses communes des terres agricoles classées AU (à urbaniser) dans les PLUs, avec des « envies » de zones commerciales, d'activités ..., pourraient être reclassées en terres agricoles

Sobriété énergétique

- Respect des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) des collectivités : de nombreux immeubles et bâtiments industriels récents ne respectent pas les injonctions (exemple : multiplication des data centers sans utilisation de « la chaleur fatale » et sans installation de capteurs photovoltaïques)
- Rénovation des logements (voir point sur les conditions de vie)
- Organisation de la logistique du « dernier kilomètre » pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre des véhicules (position des plateformes, remplacement des vieux véhicules, ...)